





Bordereau de signature

DEC2017_0115



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/07/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/07/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-07-03)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS
SECTEUR FINANCES
REF : PC

DEC2017_ 0115

DECISION

**OBJET : CONCLUSION AVEC LA CAISSE D'EPARGNE D'UN CONTRAT DE PRET N° 9969952
A TAUX FIXE D'UN MONTANT DE 650 000 EUROS
DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2017**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22 3° ,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel n° DEL2016_0020 du 12 février 2016, portant délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL2017_0053 du 31 mars 2017 portant approbation du Budget Primitif 2017, et entérinant l'autorisation de contracter un montant d'emprunts de 1 780 000,00 €,

VU les offres de prêt de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale pour un montant de 650 000 €,

CONSIDÉRANT que les conditions financières de l'offre de la Caisse d'Epargne sont plus intéressantes au vu du contexte financier actuel,

DECIDE

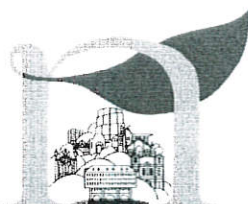
ARTICLE 1 : Il est conclu avec la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE ILE-DE-FRANCE sise au 26/28, rue Neuve Tolbiac, CS 91344 75633 PARIS CEDEX 13, le contrat de prêt à taux fixe d'un montant de 650 000,00 €, d'une durée de 15 ans, et comportant,

-une Phase de mise à disposition des fonds avec un nombre limité à 3 versements, avec un préavis de 3 jours ouvrés, du 23/06/2017 au 23/09/2017 à Taux fixe de 1,26%, base de calcul 30/360 pour le calcul des intérêts intercalaires, d'un montant de 650 000,00 EUR.

-une Phase d'Amortissement des fonds :

- Durée de la phase d'amortissement : 15 années.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite DEC2017_ 011P **Portant sur la Conclusion avec la Caisse d'Epargne d'un contrat de prêt n°9969952 à taux fixe d'un montant de 650 000,00 euros dans le cadre du financement des investissements 2017.**

- Taux d'intérêt du prêt : Taux fixe de 1,26%
- Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle, date de 1^{ère} échéance : le 15 octobre 2017.
- Type d'amortissement du capital : progressif.
- Frais de dossier : 650,00 €.
- Taux effectif global : 1,27% l'an soit un taux de période de 0,32% pour une période trimestrielle.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du Contrat.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

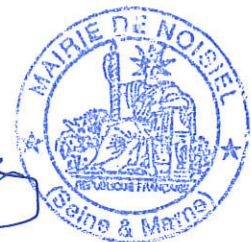
ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 30 JUIN 2017

Le Maire

D. Vachez
Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	03 JUIL. 2017
Affiché le	03 JUIL. 2017
Notifié le	
Publié le	03 JUIL. 2017

2/2

